



**Centretown Community
Health Centre**

**Centre de santé
communautaire du Centre-ville**

Résumé du plan de sécurité durant la COVID-19

Publié le 22 janvier 2021

Mesures adoptées

❖ Information aux travailleurs sur la prévention de l'exposition à la COVID-19

- Envoi régulier de notes de service au personnel et mises à jour aux réunions d'équipe.
- Formation et équipement de protection individuelle (EPI) adéquats fournis à tout le personnel.

❖ Dépistage de la COVID-19

- Dépistage passif et actif de chaque personne à son entrée dans le centre.
- Information publiée sur le site Web du CSCC.
- Dépistage pour la prestation de services externe (p. ex., visites à domicile).

❖ **Atténuation du risque de transmission au travail**

Distanciation physique et séparation

- Recours au télétravail et aux soins virtuels lorsque c'est possible.
- Réaménagement des salles d'attente, des espaces de bureau et des places assises.
- Décalage des pauses et des rendez-vous.
- Affichage et autocollants au sol.

Nettoyage

- Désinfection des surfaces fréquemment touchées au moins deux fois par jour.
- Désinfection des aires cliniques après chaque rendez-vous avec un client.

Autre

- Évaluation du risque au point de service avant chaque interaction avec un client.
- Port du masque obligatoire à l'intérieur de la bâtisse.
- Utilisation du masque chirurgical (et de l'EPI requis) par le personnel sur place dans la mesure du possible.
- Promotion de l'hygiène des mains et de l'hygiène respiratoire. Stations de lavage des mains un peu partout dans le centre.
- Prise de précautions contre la transmission par gouttelettes ou par contact lors des interactions en personne avec un cas confirmé de COVID-19.
Respirateurs N95 disponibles pour les actes médicaux pouvant générer des aérosols.
- Entretien du système CVC par le CENTRE selon les exigences du manufacturier et tenue d'un journal d'entretien et d'inspection (au moins une inspection tous les six mois).

❖ **Protocole en présence d'un cas potentiel de COVID-19 ou d'une exposition soupçonnée au travail**

- Évaluer le risque.

- Faire examiner le client positif au triage et l'orienter vers un centre de dépistage ou le renvoyer à la maison pour qu'il s'isole.
- Informer le comité mixte sur la santé et la sécurité au travail et le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de la situation, au besoin.
- Informer SPO de toute transmission probable à un membre du personnel et informer les collègues potentiellement exposés, le cas échéant.

❖ **Gestion des nouveaux risques issus des changements aux méthodes de travail**

- Suivis réguliers auprès du personnel.
- Vérifications pour assurer l'accès aux outils et aux accommodements dont a besoin le personnel pour travailler de façon sécuritaire.
- Recommandations à l'employeur par le comité mixte sur la santé et la sécurité au travail.

❖ **Vérification de l'efficacité du plan**

- Révision régulière du plan de sécurité pour le tenir à jour et surveiller le déroulement des opérations et les espaces de travail.
- Consultation du personnel.
- Utilisation du formulaire de déclaration d'incident et application des recommandations du comité mixte sur la santé et la sécurité au travail à l'employeur.